POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DU DÉPARTEMENT DES YVELINES

Dans le cadre de ses diverses activités, le Département est amené à effectuer des traitements de données personnelles.

La présente politique de protection des données personnelles a pour objet d'informer toutes les personnes physiques concernées sur la manière dont leurs données personnelles sont susceptibles d'être collectées, enregistrées et utilisées par le Département et sur les moyens dont elles disposent pour contrôler cette utilisation.

Le Département est responsable des traitements de données à caractère personnel qu'il met en œuvre directement ou indirectement sur son territoire. Il s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, dit « règlement européen sur la protection des données personnelles » (RGPD).

1. Champ d'application

La politique s'applique aux données personnelles quels que soient le mode de collecte et la nature du traitement. Les « données personnelles » désignent toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement.

2. <u>Données collectées</u>

Les informations que le Département est amené à recueillir (sur site, sur internet et dans le cadre général de l'accueil et du suivi des demandes) sont susceptibles d'être recueillies avec le consentement préalable des personnes physiques. Il s'agit notamment des données d'identification (nom, prénom, date de naissance, etc.), l'adresse de courrier électronique, les coordonnées postales et téléphoniques, l'adresse IP et/ou Mac, et de manière générale toutes les données fournies notamment lors du remplissage de formulaires ou lors d'envoi de correspondances.

En tout état de cause, les données personnelles collectées se limitent aux seules données strictement nécessaires à la réalisation des missions du Département, dans le respect des finalités exposées à l'article 3 ci-après.

3. Finalités de la collecte et base légale

Le Département définit explicitement les finalités légitimes pour lesquelles il collecte des données à caractère personnel. Le Département précise la destination des données collectées et limite la durée de vie pour chaque traitement. Le Département s'engage à traiter les données en conformité avec les finalités définies.

Le Département traite les données personnelles selon le cas sur l'un des six fondements prévus par le RGPD: l'exécution d'un contrat, l'obligation légale, la sauvegarde des intérêts vitaux, l'intérêt légitime, l'exécution d'une mission d'intérêt public ou d'une mission relevant de l'autorité publique, ou le consentement.

Le Département fournit aux personnes concernées notamment les informations sur l'identité du responsable de traitement, la finalité du traitement et l'étendue de leurs droits.

4. Sécurité des données

Le Département veille à protéger et sécuriser les données personnelles recueillies afin d'assurer leur intégrité et leur confidentialité et empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, détruites ou divulguées à des tiers non autorisés.

Le Département s'engage à prendre les mesures de protection physiques, électroniques et organisationnelles nécessaires afin de prévenir toute perte, mauvaise utilisation, accès ou diffusion non autorisé, altération ou destruction éventuelle des données personnelles.

Seules les personnes dument habilitées par le Département et tenues à une obligation de confidentialité ont accès aux informations à caractère personnel.

Le Département exige de ses sous-traitants qu'ils présentent des garanties suffisantes pour assurer la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel.

Conformément au RGPD, le Département s'engage à notifier, dans les meilleurs délais et si possible 72 heures au plus tard après en avoir pris connaissance, à l'autorité de contrôle et aux personnes concernées, en fonction des situations, toute violation de données à caractère personnel.

5. <u>Durée de conservation des données personnelles</u>

Le Département s'engage à ne pas conserver de données personnelles au-delà de la durée nécessaire à l'atteinte des finalités visées. Les périodes de conservation peuvent toutefois varier en fonction des catégories de données et des traitements.

Seules sont conservées les données soumises à une obligation légale ou celles pour lesquelles le consentement explicite de l'usager a été sollicité.

6. <u>Droits des personnes concernées</u>

Les personnes concernées disposent du droit d'accéder à leurs données personnelles lorsqu'elles en font la demande dans la limite où cela ne porte pas atteinte aux droits et libertés d'autrui.

Le Département facilite l'exercice des droits des personnes et leur assure le respect des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, d'opposition et les droits de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé.

Afin d'exercer leurs droits, les personnes concernées peuvent écrire au Délégué à la Protection des Données par voie électronique à l'adresse « dpo@yvelines.fr »

Ou par voie postale à l'adresse suivante :

Conseil Départemental des Yvelines

Hôtel du Département

A l'attention du Délégué à la Protection des Données

2, place André Mignot

78012 Versailles Cedex.

Le Département s'engage à répondre à toute demande d'exercice de droits dans le délai légal en vigueur de 1 mois. Ce délai peut être prolongé de deux mois compte tenu de la complexité et du nombre de demandes.

Les informations sont fournies par voie postale ou électronique, selon la forme demandée.

Les personnes concernées ont également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : via le site de la CNIL https://www.cnil.fr/fr/plaintes ou par voie postale au 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

7. Mise en œuvre de la politique de protection des données personnelles

Le Département s'engage à informer de manière transparente et concise les personnes concernées par la collecte de données personnelles en des termes compréhensibles, clairs et simples, de l'existence de la présente politique de protection des données personnelles et des principes énoncés.

Le Département s'engage à mettre en œuvre, auprès de l'ensemble de ses services, toute mesure opérationnelle et organisationnelle nécessaire au respect des principes ici énoncés.

Le Délégué à la Protection des Données nommé par le Département veille au respect des règles ici énoncées en matière de collecte et de traitement des données personnelles. Toute personne souhaitant saisir le Délégué à la Protection des Données peut le contacter aux coordonnées indiquées à l'article 6 ci-dessus.